

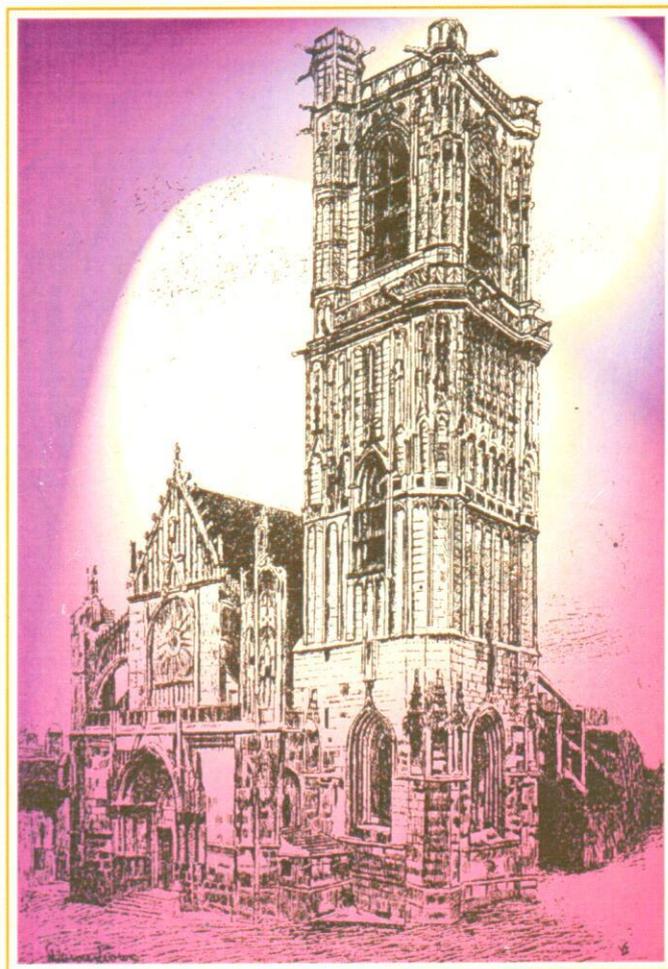
COLLECTION DIRIGÉE PAR M.-G. MICBERTH

MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE

Clamecy

et ses environs

A. Marlière



Rassorts-Lorisse
Le Livre d'histoire

Clamecy et ses environs

par
A. Marlière

*Sous-préfet de cet arrondissement,
chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur,
membre de la Société impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres
de la ville de Saint-Quentin.*

Si les Statistiques les mieux étudiées ne
peuvent être d'une exactitude irréprochable,
elles ont toujours leur utilité au point de vue
économique et politique.

(Maréchal de VAUBAN).



PARIS
Res Universis

- 1992 -

AVERTISSEMENT



Le présent ouvrage est la réédition de la « Statistique de l'arrondissement de Clamecy, avec notices historiques, agricoles, industrielles, commerciales, administratives, topographiques et géologiques » qu'A. Marlière fit publier en 1860.

Véritable bible de Clamecy et ses environs, cet ouvrage est indispensable aux habitants de la région qui souhaitent connaître le passé des lieux qu'ils côtoient.

Nous tenons à rendre hommage au travail remarquable qu'effectua M. le Préfet Marlière en publiant ce document.

Nous précisons que cette édition est la reprise d'un document ancien, ce qui explique la qualité imparfaite de l'impression.



J'ai réuni les principaux éléments composant la statistique de l'arrondissement de Clamecy, afin de faciliter à tous la connaissance de cette belle et riche contrée du Nivernais.

Les documents que je livre à la publicité sont sans doute incomplets ; néanmoins ils suffiront pour éclairer sur un grand nombre de questions ceux qui , particulièrement , s'occupent d'agriculture , de commerce et d'industrie. Les Fonctionnaires et les Agents des différents services administratifs y trouveront également des renseignements utiles.

Les notes historiques ont été puisées dans des manuscrits authentiques et dans des livres sérieux ; je désire qu'elles aient tout l'intérêt que j'ai cherché à leur donner.

Le hameau de Marcy se trouve Remilly, qui possédait en 1350 un château fort, démoli par les Anglais en 1360, mais que les États généraux eurent rejeté le traité signé à Londres par le roi Jean. Ce hameau possède une chapelle dite de Sainte-Geneviève; c'était probablement l'église de l'ancien prieuré de Sainte-Geneviève de Marcy, de l'ordre du Val-des-Ecoliers, fondé vers 1150 par Guy de Dampierre, sous l'évêque Henri de Nevers. Toutefois, il y aurait quelque raison d'en douter, car il faut remarquer que le diocèse d'Auxerre comprenait deux paroisses de même nom : le Val-de-Marcy et Marcy. Dans tous les cas, la chapelle de Remilly a une origine historique et se rattache, sans aucun doute, à l'histoire locale du XIII^e siècle.

M E N O U .

SITUATION, ROUTES ET CHEMINS. — Commune du canton de Varzy, à 1 myriamètre 4 kilomètre O. de cette ville, à 2 myriamètres 5 kilomètres de Clamecy et à 5 myriamètres 7 kilomètres de Nevers. Elle est située en partie sur l'étage corallien, qui y forme une espèce de plateau étroit s'étendant du sud au nord, entre le hameau de Chauffour et celui des Bardins; la partie Est du territoire repose sur l'étage oxfordien et la partie ouest sur l'étage inférieure.

Menou est traversé par la route départementale n° 3, de Cosne à Clamecy, par le chemin de grande communication n° 19, de Corvol à Menou, et par le chemin de moyenne communication n° 17, de Guérigny à Entrains.

Les chemins vicinaux classés sont au nombre de trois, dont ensemble une longueur de 5,795 mètres, dont 2,005 mètres sont à l'état d'entretien.

Cette commune est au milieu des bois, près d'une des sources de la Courbe, qui forme en cet endroit un petit étang dont les eaux alimentent le moulin de Chappe. Ce ruisseau devient flottable près de Corbelin, à 1 kilomètre plus bas.

DIVISION ET POPULATION DE LA COMMUNE. — La commune de Menou se compose, avec les 15 hameaux qui en dépendent, de 213 habitations, toutes couvertes en tuiles. Sa population est de 4,111 habitants, ainsi divisés : Menou, 348; *Les Coignets*, 206; *La Monarderie*, 44; *La Fontaine-Porreau*, 33; *Les Bardins*, 117; *Bois-*

Brûlé, 17; *Moulin de Chappe*, 7; *Les Minières*, 21; *Les Pierrets*, 64; *Le petit Chauffour*, 21; *Les Perrets*, 64; *Le grand Chauffour*, 91; *Plamerat*, 14; *Les Ecurieux*, 51; *Le Chapeau-Rouge*, 4; *Les Coques*, 9. — La commune forme quatre sections : Menou, les Coignets, les Bardins et les Ecurieux.

SUPERFICIE DU SOL, IMPOTS. — L'étendue superficielle imposable de la commune est de :

Terres labourables	692 ^b 11 ^a 45 ^c	} 1682 ^b 58 ^a 60 ^c
Bois	836 09 85	
Prairies	75 " 20	
Vignes	10 31 10	
Chênevières, jardins et vergers	22 48 40	
Pâtures	46 57 60	
Contenance non imposable, routes, etc.	220 24 20	
Revenu imposable servant de base à la contribution foncière (cadastre)	24,995 ^f " "	
Valeur locative (revenu des propriétés bâties et non bâties de la commune)	59,508 ^f " "	
Contribution foncière	5,948 26	} 7,207 67
— mobilière	1,259 41	

Menou fait partie de la perception de Varzy, où réside le percepteur.

PROPRIÉTÉS COMMUNALES. — Deux cent quatre-vingt-quatorze hectares de bois appartiennent à la commune et sont situés sur son territoire; soixante-treize hectares cinquante ares forment le quart de réserve, et deux cent vingt hectares cinquante ares sont divisés en coupes réglées. Ces bois sont évalués 700 fr. l'hectare (superficie). Les habitants ont des affouages dont le prix moyen est de 12 fr. le lot.

La commune possède en outre une chaume communale de 1 hectare.

INDUSTRIE, COMMERCE. — Les travaux agricoles, l'exploitation des bois et l'extraction du minerai, assez abondant sur le terroir, sont les seules ressources du pays. Lorsque les habitants manquent d'ouvrage, ils s'expatrient et vont en chercher à Paris ou dans les départements voisins.

FOIRES ET MARCHÉS. — Il se tient à Menou quatre foires par an, les 7 mars, 5 juin, 2 octobre et 21 décembre. Un apport a lieu le 11 juillet; les fêtes patronales sont la Saint-Siméon (5 janvier) et la Saint-Hugues (6 juillet).

AGRICULTURE. — Les terres produisent peu de blé,

mais du seigle, de l'orge et de l'avoine. Les prairies fournissent de bons foin.

Les meilleures terres se vendent de 2,000 à 2,500 fr. l'hectare, et les qualités inférieures de 1,000 à 1,500 fr. Elles se louent de 30 à 40 fr. l'hectare; ordinairement les fermages se paient en argent et par trimestre.

La propriété agricole est divisée. Il y a quelques pauvres dans la commune, mais la plupart des habitants sont dans l'aisance et cultivent tous leur petit coin de terre. On y élève peu de bestiaux, cependant les herbages ne manquent pas pour nourrir des troupeaux.

Le salaire des ouvriers qui s'occupent d'agriculture est de 2 fr. par journée; les femmes gagnent de 75 centimes à 1 fr.

MAIRIE. — La maison où est la mairie contient également les classes et le logement des frères chargés de l'instruction primaire. Elle a été bâtie en 1834 et a coûté 7,472 francs; c'est une habitation très-ordinaire et qui suffit à peine à sa destination.

ÉGLISE. — L'église a été construite à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e. Son plan, à trois nefs, représente la forme d'un parallélogramme rectangulaire terminé par un abside à angle droit. Elle a été agrandie de onze mètres en 1844; le clocher, reconstruit à neuf, est placé sur la façade. On y remarquait autrefois de belles croisées symboliques qui ont été cachées par un contre-retable grec. Dans la nef, on remarque des arcades en plein cintre construites en 1821. Les piliers sont à colonnettes surmontées de chapiteaux gothiques, ornés de feuilles de chêne sur lesquelles reposent la naissance des arcs doubleaux. Les bas-côtés sont des arcades en plein cintre.

Cet édifice appartient à l'époque de transition du roman au style ogival. C'est un des plus anciens et des plus remarquables du canton de Varzy et même du diocèse. Aussi est-il classé parmi les monuments dignes d'intérêt dans une brochure publiée par M. Crosnier, ancien curé de Donzy, nommé pour inspecter les monuments religieux de la Nièvre.

L'église est sous le vocable de Saint-Siméon Stylite. Le clocher renferme trois cloches.

PRESBYTÈRE. — Le presbytère, situé au centre de la commune, est un ancien bâtiment qui a souvent besoin de réparations. Il a un jardin et un verger entourés de murs, une grange et une écurie. Le prix d'acquisition,

s'élevant à 6,000 fr., a été payé sur les fonds communaux.

CIMETIÈRE. — Le cimetière, construit en 1838 et d'une contenance de 28 ares 60 centiares, est situé au nord de la commune, sur un point un peu élevé; il a coûté 3,595 francs. Le prix d'une concession de terrain pour une sépulture privilégiée est de 60 francs.

MAISON D'ÉCOLE. — En 1845, M. le duc de Damas a fondé, à Menou, un établissement religieux de deux frères de la doctrine chrétienne, qui dirigent encore aujourd'hui l'école gratuite communale de garçons, située dans les bâtiments de la mairie. Les élèves qui fréquentent l'école sont au nombre de 120 environ en hiver, et de 80 en été, aussi les classes ne sont-elles pas assez vastes pour contenir tous ces enfants, ce qui oblige les instituteurs à refuser les nouveaux sujets qui se présentent.

L'école libre des filles, également fondée par M. de Damas, est dirigée par les sœurs de la Providence de Portieux (Vosges). Cette école est gratuite comme celle des garçons, et reçoit de 90 à 100 élèves en hiver et de 60 à 70 en été.

LAVOIRS ET FONTAINES. — Quatre grands lavoirs, en bon état et bien couverts, sont situés dans les hameaux des Pierrets, aux Coignets, à la Fontaine Porreau et à Chappe. — Il y a 39 puits dans la commune, ils donnent pour la plupart une très-bonne eau. — Quatorze mares, creusées dans les hameaux, servent à l'alimentation des bestiaux.

POSTES. — Le service des postes est fait par le bureau de Varzy, où réside le facteur. Le départ et l'arrivée des lettres a lieu tous les jours.

FORÊTS. — Deux cent quatre-vingt-quatorze hectares de bois sont soumis au régime forestier sur le territoire de la commune; ces bois ont une valeur de 500 à 700 francs l'hectare (superficie, coupe de 20 ans); ils sont sous la surveillance du brigadier communal qui habite Menou. Son triage fait partie du cantonnement de Varzy, où réside le sous-inspecteur.

CHASSE ET PÊCHE. — La commune afferme le droit de chasse dans ses bois; il est également réservé sur les propriétés de M. le comte de Blacas. — Le chevreuil, le lièvre, le lapin et la perdrix sont les gibiers les plus communs.

GARDES. — Un garde champêtre est chargé de la surveillance des propriétés rurales; il reçoit de la com-

comme un faible traitement de 125 francs. Il y a en outre trois gardes particuliers et un brigadier forestier.

NOTES DIVERSES. — L'état civil de la commune remonte à l'année 1666. — Le nombre des conseillers municipaux, d'après la population, est de 12. — Trois auberges assez mal tenues sont les seuls cabarets qui existent à Menou. Ils sont malheureusement trop fréquentés.

NOTES HISTORIQUES. — Menou, autrefois *Nanvigne* (1) *Santi Vineæ, Menovium*.

Plusieurs indices semblent faire remonter Menou jusqu'aux premières époques de la domination des Romains. D'abord, la route romaine militaire qui traverse *Nanvigne* en venant du côté de Champlemy par le lieu appelé *les Murailles*. Cette route passe au hameau des Perrets, se dirige derrière le château et le nouveau cimetière, au-dessus des champs de la ville, sort de la commune entre Chenet et les Grandes-Herbes, et aboutit à un autre tronçon, encore très-visible, sur les chaumes d'Entrains.

Lorsqu'on fit le chemin vicinal de Champlemy, en 1832, on découvrit des fondations nombreuses d'habitations, avec des caves, des puits, des marbres cassés, des figures sculptées, des ferrailles oxydées, beaucoup de monnaie de cuivre, une petite meule concave de quinze centimètres de diamètre, en pierre meulière et perforée à son centre, des tuiles romaines en abondance : la tuile plate à rebords (*Tegula*), la tuile courbe (*imbrix*).

En présence de ces témoins muets d'une époque qui a laissé partout des traces profondes, il est impossible de ne pas assigner à ces ruines une antiquité reculée. Des cercueils en pierre, dans lesquels étaient des monnaies en cuivre à l'effigie des empereurs romains, sont encore des preuves évidentes qui attestent incontestablement que les vainqueurs des Gaules se sont arrêtés sur l'emplacement où est situé aujourd'hui le village de Menou, et les débris d'habitations, enfouis sous le sol,

(1) Le nom de *Nanvigne* fut changé en celui de Menou par lettres patentes du roi Louis XIV, datées de Versailles (juin 1697), lors de l'érection de *Nanvigne* en marquisat. — Les lettres patentes furent enregistrées au greffe de Clamecy, alors de la province d'Auxerre et de la généralité d'Orléans, le 29 novembre 1698, en présence de maître François Faulquier, avocat au Parlement et à la Cour, procureur du roi d'icelle, et de Paul Parent, avocat au Parlement.

indiquent qu'ils ont dû y bâtir une ville gallo-romaine.

Pour faire ces découvertes, on n'a guère remué qu'une centaine de mètres de terrain; il est probable que des fouilles mieux ordonnées feraient découvrir d'autres richesses archéologiques. Ce qui est certain, c'est que de grandes batailles ont eu lieu jadis sur le territoire et près du village de Menou. Lorsqu'on fouille à une certaine profondeur, on rencontre partout des ossements humains, de sorte que cette localité semble n'être qu'une vaste nécropole.

Une nuit profondément obscure couvre d'un voile épais tout ce qui s'est passé à *Nanvigne* pendant les invasions successives des hordes de barbares qui ont anéanti la puissance romaine et transformé la face de la Gaule sous les deux premières races. A qui sont dues les destructions dont nous venons de parler? C'est une question qu'il est impossible de résoudre. L'histoire nous apprend seulement qu'au VIII^e siècle, Menou était encore assez désert pour qu'un solitaire nommé Hugues vint y fonder un ermitage (754).

L'église paroissiale, dont quelques parties sont romanes, a pour patron Saint-Siméon, ermite, né et mort à Menou avant le X^e siècle (1).

Aimoïn atteste qu'au XI^e siècle l'église de *Nanvigne* était très-célèbre par les miracles de guérison (2), *santitatum gratia celeberrimam*. Elle fut brûlée par les huguenots en 1559.

Au XII^e siècle, le bourg de Ménétreau, qui est à l'est de Couloutre, formait avec *Nanvigne* un fief qui relevait de la baronnie de Donzy et pour lequel on devait hommage au comte de Nevers (3).

On ne sait à quelle époque la châtellenie passa aux Menou de Charnisay, vieille famille féodale qui comptait parmi ses ancêtres un ambassadeur de France sous Charles VII, un amiral sous Charles VI, un grand-maître des arbalétriers sous Saint-Louis. Ce dernier, Nicolas de Menou, commandait l'arrière-garde à la bataille de Damiette (1249).

En 1493, les comtes de Chabanne étaient seigneurs

(1) Une tradition vague fait de Saint-Siméon un guerrier, consacrant à Dieu par la pénitence ses exploits militaires de la Terre sainte; c'est une erreur, puisque Saint-Siméon vivait à *Nanvigne* en l'an 1000 et que, d'ailleurs, ce n'est qu'en 1095, au concile de Clermont que le pape Urbain II publia la première croisade.

(2) En l'an 1020, Menou avait son église.

(3) Charte d'Hervé de Donzy (1164).

de *Nanvigne* (1); ils eurent pour successeurs Jean et Guillaume Tenon, ce dernier trésorier de France à la généralité du Languedoc, escuyer et conseiller du roi (1506).

Le droit d'usage dans les bois de *Nanvigne* fut concédé en 1520 par Françoise d'Albret, duchesse de Nevers, du consentement du seigneur du lieu.

En 1556, les sires de *Nanvigne* avaient droit de placer un enfant à la Maison-Dieu de Nevers, en vertu d'un contrat dont les clauses ont été exécutées jusqu'en 1792. — L'établissement des foires dans cette commune remonte au 28 septembre 1615. Ce droit fut octroyé par lettres patentes du roi Louis XIII, portant création de quatre foires dans la localité; ce sont encore les seules existantes.

En 1697, *Nanvigne* et Ménétreau furent érigés en marquisat par Louis XIV pour récompenser les services d'un brave guerrier, François-Charles Menou de Charnisay, qui s'était distingué comme enseigne à la bataille de Lens, sous le grand Condé. Il y avait quelque chose d'héroïque dans cette famille : trente-deux de ses membres combattirent à Malplaquet en 1709; onze d'entre eux y périrent.

La deuxième fille du premier marquis de Menou porta ce titre dans la maison de Damas en épousant, en 1734, Louis Alexandre, comte de Crux. C'est elle qui, peu après, fit rebâtir le château de Menou pour donner du travail et du pain aux ouvriers du pays. Il y a quelques années on lisait dans une des salles du château : *Bien faire et laisser dire*. Cette devise a été gravée par ordre de la dame de Menou qui, au moment de la reconstruction de son manoir, consumé par le feu du ciel en 1672, ne savait auquel entendre; elle laissa dire, fit à sa fantaisie, et fit bien.

Le château de Menou se présente comme l'un des plus beaux du Nivernais. Bien qu'il n'ait rien de la riche ornementation des Tuileries, dans son ensemble il présente quelque peu l'aspect de ce palais. Ce qu'il avait de plus remarquable était son ameublement et la

(1) Antoine de Chabanne, comte de Dampmartin, grand-maitre de France et favori de Charles VII, était devenu possesseur des biens de Jacques-Cœur après que ce dernier eut été condamné à l'exil par ordre du roi confirmatif, d'une décision rendue par un tribunal d'enquête dont faisait partie ce même Antoine de Chabanne. La terre et le château de *Nanvigne*, ainsi que le château de *Courton-Trucy* (Trucy-l'Orgueilleux) et ses dépendances faisaient partie de ces biens.

disposition des appartements. On a tout modernisé, excepté l'oratoire et la pièce qui le précède. Là on voit des girandoles sculptées, de belles peintures au plafond, des portraits encadrés merveilleusement travaillés. Le salon, qui a disparu, était carré et s'éclairait par quatre grandes croisées, deux donnant sur le jardin et deux sur la cour d'honneur. Le plafond, dont les solives en saillie étaient peintes en bleu céleste et avaient les moulures dorées, était soutenu par seize colonnes d'ordre corinthien, autour desquelles serpentaient des ceps de vigne aux feuilles d'azur et aux fruits d'or; les chapiteaux des colonnes étaient dorés. Une large et magnifique cheminée s'ouvrait au fond de l'appartement, et en face, dans les trumeaux des croisées, étincelaient des glaces de Venise somptueusement encadrées. — Ce château appartient aujourd'hui à M. le comte de Blacas.

Du marquisat de Menou relevaient les fiefs de Tonfon, Dubuis, Roneau, Néronde, le Grand-Champ et Villers.

En 1556, Jean Tenon, bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, seigneur de *Nanvigne*, affecta, par son testament du 6 novembre, à l'Hôtel-Dieu de Nevers, une somme de 406 livres tournois de rente sur les quatre métairies qu'il possédait en la seigneurie de *Nanvigne*, pour que deux pauvres enfants mâles de cette paroisse soient nourris et instruits audit Hôtel-Dieu (1).

En 1776, la population de Menou n'était que de 212 habitants. Un arrêt du Conseil d'État, signé à Versailles, le 11 avril 1780, remet à ces derniers 580 arpents de bois pour être la propriété de la commune, à la charge de les diviser en coupes de 25 ans et de n'en couper que dix ans après, et aussi de continuer à payer au château les droits usagers et d'admettre les métayers des Coqs, de la fontaine Poireau et de la métairie du château au nombre des usagers. Telle est l'origine des bois communaux de Menou et de leur cantonnement.

Lorsque la révolution de 1792 éclata, la plupart des

(1) Selon l'état actuel des choses, dit Parmentier à qui nous empruntons ce fait, l'Hôtel-Dieu est obligé, moyennant ces 406 livres de rente, de faire apprendre tous les ans un métier à deux enfants, à la nomination du seigneur ou dame de Menou, et de leur fournir, outre le prix de l'apprentissage, un habillement complet dès qu'ils entrent chez le maître et lorsqu'ils ont fini leur temps. Ces enfants doivent être légitimes, élevés dans la religion catholique et âgés de 14 ans. Il était alloué au budget des dépenses de l'Hôtel-Dieu une somme de 160 francs par an pour l'apprentissage.

Familles nobles, prévoyant les excès de toute nature qui devaient se produire, émigrèrent en pays étranger. Au moment de la Terreur, en 1793, il ne restait au château de Menou que la comtesse douairière, Marie-Louise de Damas, âgée de quatre-vingts ans. Cette dame infortunée fut exposée aux outrages des paysans et à toutes les tortures physiques et morales des sicaires de la révolution. Seule au milieu de ces bandits, n'ayant pour la consoler de ses malheurs qu'une jeune orpheline et de timides religieuses, et pour appui, qu'un prêtre, l'abbé François de Damas, échappé lui-même trois fois à la charrette qui le traînait en prison pour le conduire ensuite à l'échafaud, il fallut à cette noble dame un courage héroïque pour lutter contre les événements qui se succédaient et qui donnaient chaque jour une impulsion plus vive aux fureurs des démagogues.

Elle le fit cependant, et quoique la hache du bourreau fût suspendue sur sa tête, cette âme énergique disputa jusqu'à la fin de sa vie, arrivée l'an IV de la République, l'honneur de sa noblesse et les quelques lambeaux de sa brillante fortune que la révolution voulait lui ravir complètement.

Marie-Louise de Menou, comtesse de Damas, ne dut qu'à son grand âge de ne pas monter sur l'échafaud ; mais elle souffrit plus que le supplice en voyant son château envahi par des misérables qui s'y livraient à des orgies accompagnées de chants obscènes et d'outrages à la pudeur. Ceux-là même qu'elle avait secourus à une autre époque affectaient de la tutoyer et hurlaient à ses oreilles les chants de l'égalité avec une impudence cynique. Pour lui prouver qu'ils étaient libres, ils se faisaient servir à boire et à manger dans ses appartements, renversaient les meubles, se roulaient sur son lit et en souillaient les garnitures en les foulant aux pieds avec leurs lourds sabots. Sa petite-fille, mademoiselle Caroline-Elisabeth de Damas, ne fut pas plus qu'elle à l'abri de leurs ignobles propos ; ils poussèrent l'insulte jusqu'à la traîner au feu de joie où l'on célébrait dans l'ivresse les saturnales de la liberté et où l'on préparait du charbon pour confectionner la poudre civique. Leur démençe alla même jusqu'à contraindre cette malheureuse jeune fille à faner les foins dans les prés pour prouver son civisme. Lorsque haletante de fatigue et de chaleur, sous le poids d'une situation si opposée à ses habitudes et à sa naissance, son travail se ratentissait, elle était impitoyablement frappée et grossièrement insultée.

Pour mettre le comble à ces infamies, les dépouilles mortelles des seigneurs de Menou furent profanées ; on enleva le plomb de leurs cercueils pour en faire des balles. Les morts eux-mêmes furent outragés dans leurs tombeaux par les propos les plus cyniques et les plus affreux.

Tel fut, en 1793, le caractère de la révolution dans la commune de Menou. Ces scènes affligeantes menaçaient de se reproduire en 1852, quand la main puissante de Napoléon s'appesantit sur les factions.

Lorsque la révolution du XVIII^e siècle fut vaincue par Bonaparte, le culte fut rétabli à Menou en vertu d'un décret du V messidor an XIII. Napoléon permit aux émigrés de rentrer dans leur patrie, mais le duc de Damas ne revint à Menou qu'en 1815.

Le duc et la duchesse d'Angoulême honorèrent de leur visite le château de Menou en 1825. A cette occasion, des fêtes splendides eurent lieu dans cette commune. Le duc de Damas agit en grand seigneur et dépensa pour cette réception de quelques jours plus de cent mille francs.

L'antique et illustre famille de Damas s'est éteinte en 1846 dans la personne de Etienne Charles de Damas, duc de Damas Crux, lieutenant général, chevalier du Saint-Esprit, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et pair de France.

Son corps a été transporté de Paris à Menou pour y être déposé dans le lieu de sépulture de ses pères.

OU DAN .

SITUATION, ROUTES ET CHEMINS. — Commune du canton de Varzy, à 3 kilom. ouest de cette ville, à 1 myriam. 5 kilom. de Clamecy, et à 4 myriam. 9 kilom. de Nevers. Elle est située en partie sur Poolithe inférieure (calcaire à pholadomies) et sur Poolithe moyenne (étage oxfordien). Les plateaux qui couronnent le village au sud et à l'ouest et que recouvre la forêt de Ronceaux, sont formés par les dépôts diluviens.

La commune est traversée par le ruisseau flottable qui porte son nom, par la route départementale n° 3 de Cosne à Clamecy, par la route impériale n° 151 de Poitiers à Avallon, et par le chemin de moyenne communication n° 55 de Champlemy à Etai, qui se dirige du

Monographies des villes & villages de France

L'arrondissement de Clamecy possède un passé étonnant. Dans son ouvrage publié en 1860, A. Marlière, sous-préfet de la Nièvre, s'est proposé de donner un état de chaque commune de l'arrondissement de Clamecy (près d'une centaine au total) d'un point de vue industriel, agricole, commercial, religieux, administratif. Il a également dressé un inventaire des voies de communication, des foires et marchés, des monuments, des lavoirs et fontaines, des écoles et forêts.

Chaque commune retrouve son passé, à travers l'aperçu historique qui accompagne les statistiques. On découvre les vestiges gallo-romains, statuettes, mosaïques, vases, et habitations qui attestent de l'origine antique de nombreuses communes. On visite les églises, les monastères, les abbayes. On apprend l'existence de l'église paroissiale de Clamecy dès le VIII^e siècle. En 1075, Guy, vicomte de Clamecy, l'érigea en collégiale et y fonda un établissement de 8 chanoines.

On assiste aux invasions des Anglais qui ruinèrent la région, puis aux guerres de religion qui ravagèrent beaucoup d'édifices catholiques. On rend visite aux seigneurs dans leurs somptueux châteaux.

La région reprend son visage d'antan, hérissée de châteaux et de monastères...

Cet ouvrage de référence passionnera tous les amateurs d'histoire locale.

Illustration de couverture : « Collection Yves Ducourtieux, Mehun-sur-Yèvre ».

ISBN 2-87760-490-X

ISSN 0993-7129

368 F TTC

